

ARRETE ARS/PDL/DT72/2018/02

relatif à la composition du conseil territorial de santé de la Sarthe

annule et remplace l'arrêté de composition 2017/33 du 14 septembre 2017

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu le décret du 22 septembre 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques COIPILET directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017,

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG-2016/030 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire définissant les territoires de santé de la région des Pays de Loire,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé,

Sur proposition des organismes concernés,

Sur proposition du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire,

ARRETE

Article 1 Le conseil territorial de santé est ainsi composé

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a. Au plus six représentants des établissements de santé

↻ Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

- Titulaire : Mme ROBIC Catherine, Directrice Centre Hospitalier - La Ferté-Bernard
Suppléant : M. BOSSARD Olivier, Directeur Centre Hospitalier - Le Mans
- Titulaire : M. PELLERAY Geoffroy, Directeur du Pôle Santé Sud - Le Mans
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : M. BOUGEANT Franck, Directeur Centre médical Georges COULON - Le Grand Lucé
Suppléant : M. PINEL Xavier, Directeur Pôle Régional du Handicap (centre de l'Arche) - St Saturnin

↻ Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

- Titulaire : Dr DESHAYES Jean-Luc, Président de CME Centre Hospitalier - Saint Calais
Suppléant : Dr FRADIN Dominique, Président de CME Centre Hospitalier - Le Mans
- Titulaire : Dr PORET Philippe, Président de CME Pôle Santé Sud - Le Mans
Suppléant : Dr PIPINO Hélène, Président de CME Korian Rougemont, Le Mans
- Titulaire : Dr COLIN Denis, Président de CME centre de l'Arche - St Saturnin
Suppléant : Dr LUCAS Pierre, Président de CME centre médical Gallouëdec – Parigné l'Evêque

b. Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- Titulaire : Mme LONVIS Catherine, Directrice Korian Pontlieue, Le Mans
Suppléant : Mme ROBERT Catherine, Directrice Résidence Bérengère, Le Mans
- Titulaire : Mme COTINAT Florence, Directrice Centre Médicosocial Basile Moreau Précigné
Suppléant : Mme MANGARD Isabelle, Directrice EHPAD Beaulieu Le Mans
- Titulaire : M. SANCHEZ René, Directeur EHPAD Les Térébinthes Parigné l'Evêque
Suppléant : M. CHOLAT Alain, Directeur général GCMS Alliance
- Titulaire : Mme LE ROUX Audrey, Directrice EHPAD Montfort-le-Gesnois
Suppléant : Mme MONTIGNY-FRAPY Céline, Directrice du Pôle Gériatrique Nord-Sarthe
- Titulaire : M. PETIT Edouard, Directeur Foyer de vie Anaïs Le Luart - Torginé s/Doué
Suppléant : Mme PRIOLLAUD-SAVEY Marie-Christine, Présidente association l'Arc en ciel Le Mans
- Titulaire : M. BOGDAN Joël, Directeur Général ADAPEI 72 - Le Mans
Suppléant : Mme CHEVALLIER Sandrine, Coordinatrice SSIAD - Le Mans

c. Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- Titulaire : M. PACAUD Jamy, Directeur territorial IREPS - Le Mans
Suppléant : Mme PRUDHOMME Pauline, Responsable Départemental Sarthe SIEL BLEU – Sillé-le-Philippe
- Titulaire : M. HOGU Jean-François, Trésorier Sarthe Nature environnement - Le Mans
Suppléant : M. HENAFF Jean, vice-président Sarthe Nature environnement - Le Mans
- Titulaire : Mme DORSO Claire, Directrice du Pôle Habitat Social et Santé TARMAC - Le Mans
Suppléant : M. LESSCHAEVE Daniel, Président COSIA 72 - Coulans s/Gée

d. Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

🔗 Au plus trois médecins

- Titulaire : Dr JAGUELIN Véronique
Suppléant : Dr FOURNIER Sophie
- Titulaire : Dr JOUBERT William
Suppléant : Dr JOUAN Hervé
- Titulaire : Dr RICHER DE FORGES Marc
Suppléant : Dr LEFEBVRE Eric

🔗 Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

- Titulaire : M. AREND Franck (URPS infirmier)
Suppléant : Mme CULLERIER Florence (URPS infirmière)
- Titulaire : M. DUPLAY Anne-Claire (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux)
Suppléant : Mme BRUNEAU Stéphanie (URPS Chirurgiens-Dentistes)
- Titulaire : Mme MAILLARD Françoise (URPS Pharmaciens)
Suppléant : M. BRUGUIERE Pierre (URPS Pharmaciens)

e. Un représentant des internes en médecine

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

f. Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

☞ **Des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

- Titulaire : M. BEDFERT Laurent centre de santé mutualité française
 Suppléant : Mme CREPE Sylvie Responsable dentaire Coordinatrice tiers payant centre de santé mutualité française
- Titulaire : M. GERARD Yves, élu, vice-président en charge du dossier du centre de santé des Alpes Mancelles
 Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : Mme AUGER Nicole, Adjointe au Maire – CMS de Conneré
 Suppléant : Mme BROUARD, Véronique Directrice Générale des Services – CMS de Conneré

☞ **des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

☞ **des communautés psychiatriques de territoire**

- Titulaire : *En attente de désignation*
- Suppléant : *En attente de désignation*

g. Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Titulaire : Mme LECOMTE Laurence, Directrice de l'AHS - Le Mans
 Suppléant : M. GUILLET Pierre-Henri, Directeur Centre Hospitalier - Château du Loir

h. Au plus un représentant de l'ordre des médecins

- Titulaire : Dr COLLET Jacky
 Suppléant : Dr DESCAMPS Paul

Collège 2 : Usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a. Au plus six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional conformément à l'article L. 1114-1

- Titulaire : M. HULIN Philippe UNAFAM 72
 Suppléant : Mme BOUCHERIE Sylvie, Déléguée Départementale UNAFAM 72
- Titulaire : Mme FOURMONT Florence, APEI - Sablé/Solesmes
 Suppléant : Mme KOMPFF-DUBLANCHET Edwyge, FRANCE REIN
- Titulaire : M. BESNARD Pierre, UFC QUE CHOISIR 72
 Suppléant : M. PAUMIER Gilles, UFC QUE CHOISIR 72
- Titulaire : M. MORIN Dominique, APAJH
 Suppléant : Mme GUERIN Françoise, APAJH
- Titulaire : Mme BOMPART Nathalie, ADIMC
 Suppléant : Mme BOURGET Claire, AFM TELETHON72
- Titulaire : M. ESCLASSE Olivier, UDAF
 Suppléant : Mme OLLIVEAU Nelly Vice-Présidente, UDAF

b. Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Formation personnes âgées

- Titulaire : M. JOUBERT Gérard, comité départemental de la Retraite Sportive de la Sarthe
Suppléant : Mme CHAMPSIAUX Josette, groupe de la Sarthe de l'Association Nationale des Retraités
- Titulaire : Mme FOREAU Géraldine, Union départementale C.G.T.
Suppléant : Mme PARIS Catherine, Union départementale C.G.T.

Formation personnes handicapées

- Titulaire : Mme PHILIPPET Francine, ADGESTI (Association De GEstion des STructures Intermédiaires)
Suppléant : M. PETIT-LASSAY Claude, conseiller départemental
- Titulaire : M. ROBERT Pascal, Union Départementale C.F.E.-C.G.C.
Suppléant : Mme BODDAERT, Fédération ADMR

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements, du territoire de démocratie sanitaire concerné

a. Au plus un conseiller régional

- Titulaire : M. REVEAU Didier
Suppléant : Mme BEAUCHEF Anne

b. Au plus un représentant de conseils départementaux

- Titulaire : Mme LEROUX Marie-Thérèse, vice-présidente du Conseil Départemental
Suppléant : Mme BROSSET Marie-Pierre, vice-présidente du Conseil Départemental

c. Au plus un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- Titulaire : Dr POUILLE Odile, Médecin chef de PMI
Suppléant : M. MESME Bertrand, Directeur Enfance et Famille

d. Au plus deux représentants des communautés de communes

- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*

e. Au plus deux représentants des communes

- Titulaire : M. JARRIES Christian, maire de la Chapelle d'Aligné
Suppléant : M. Dominique DHUMEAUX, maire de Fercé-sur-Sarthe
- Titulaire : M. ROBIN François, maire de Beaumont-sur-Sarthe
Suppléant : M. GASCHET Léonard, maire de Saint-Calais

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a. Au plus un représentant de l'Etat dans le département du ressort du conseil territorial de santé

- Titulaire : M. QUILLET Nicolas, Préfet - Le Mans
Suppléant : Mme PLAZA Marie-Pervenche, sous-Préfète – Mamers

b. Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale situés dans le ressort du conseil territorial de santé

- Titulaire : M. FERRE Daniel, Président du Conseil, CPAM - Le Mans
Suppléant : Mme DUFOUR Marie-Christine, Membre du Conseil, CPAM – Le Mans
- Titulaire : Mme POTIER Françoise, administrateur MSA Mayenne-Orne-Sarthe
Suppléant : M. DUPORT Jean-Paul, administrateur MSA Mayenne-orne-Sarthe

Collège 5 : Deux personnalités qualifiées

- Mme RICHARD Chantal - Mutualité Française
- Mme BASTIEN Elodie, Association départementale des infirmes moteurs cérébraux de la Sarthe

Article 2 La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

Article 4 La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 Tout membre qui, sans motif légitime, s'abstient pendant un an d'assister aux séances du conseil est réputé démissionnaire. Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé constate cette démission et la notifie à l'intéressé, qui est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6 Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de santé des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le 24 mai 2018

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire,

Signé

Jean-Jacques COIPLLET